



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AREPO

Bruxelles, le 25 janvier 2017

1^{ère} réunion plénière 2017

L'assemblée générale de l'AREPO a eu lieu le 25 janvier 2017 de 10h00 à 16h30 au **siège commun des régions Emilie-Romagne, Hesse et Nouvelle-Aquitaine.**

PARTIE STATUTAIRE

Le président a introduit cette réunion en remerciant les régions Emilie-Romagne, Hesse et Nouvelle-Aquitaine qui nous ont accueillis dans leur siège commun. Il a, en outre, remercié les nombreuses régions qui continuent à nous faire confiance et qui nous donnent toute notre légitimité.

Rapport moral du président (avril 2016 – janvier 2017)

Régions membres : en 2016, **24 régions ont payé leur cotisation et deux se sont engagées à le faire.** C'est un résultat exceptionnel en considérant l'impact de la réforme territoriale en France.

Le président a présenté les principaux résultats des activités de l'AREPO de l'année écoulée (avril 2016 – janvier 2017) sur les politiques suivantes (pour plus d'info [voir le rapport d'activité](#)) :

- **AG de Strasbourg (avril 2016)** : participation à l'Intergroupe vins et produits de qualité présidé par M. Dorfmann, pour souligner l'importance de la recherche et de l'innovation pour les produits de qualité.
- **PAC** : réalisation de deux enquêtes sur la mise en œuvre des PDR, notamment sur les **groupes opérationnels** et sur la mesure concernant les **systèmes de qualité** (certification et promotion) pour préparer la contribution de l'AREPO à la consultation sur l'avenir de la PAC après 2020.
- **Politique de promotion** : veille et information constante des membres (voir fiche sur la promotion).
- **Réforme du règlement bio** : le trilogue est toujours en cours sous la présidence maltaise après la présidence slovaque, mais il n'y a pas encore d'accord politique sur les questions-clé.
- **Recherche et innovation** : collaboration avec le réseau SYAL afin de signer un accord de coopération entre les deux réseaux et de créer le comité scientifique de l'AREPO.
- **IG non agricoles** : le 12 octobre, le président a participé à l'atelier organisé par la DG Croissance de la CE dans le cadre de la Semaine européenne des régions et des villes.
- **TTIP** : élaboration et diffusion d'une position commune qui a été reprise et publiée par plusieurs revues et sites spécialisés ainsi que par l'avis de la COMAGRI du PE sur le commerce.

Finalement, le président a rappelé qu'il s'agit de la dernière AG de son mandat et que la prochaine réunion de l'AREPO sera une assemblée électorale pour renouveler la présidence.

VOTE : le rapport moral du président a été voté à l'unanimité.

Présentation et vote de l'état de comptes 2016 par le secrétaire général

Le secrétaire général a présenté [l'état des comptes 2016](#), qui a été envoyé aux membres la semaine précédente l'AG. [Voir la présentation PPT pour plus d'info.](#)

VOTE : les comptes annuels 2016 sont approuvés à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2017

Le budget prévisionnel 2017 est présenté à l'équilibre à 142 250 €. [Voir la présentation PPT pour plus d'info.](#)

VOTE : le budget prévisionnel 2017 est approuvé à l'unanimité.

www.arepoquality.eu

Secrétaire général : secgen@arepoquality.eu ; Tel : + 33 (0)6 10 13 11 89
Bureau Bruxelles: policyofficer@arepoquality.eu ; Tel : +32 (0)2 743 30 09
Bureau Bordeaux : eu-projects@arepoquality.eu ; Tel : +33 (0)6 88 62 24 08

Vote de la cotisation 2017

En 2014, la décision a été prise de baisser le montant des cotisations de 5 000 € à 4 500 €, sur proposition du secrétaire général de l'AREPO, en raison de la crise économique et financière qui affecte notamment les finances des collectivités membres. Après l'exercice 2016, nos capitaux propres sont au même niveau qu'en 2014, à savoir 257 600 €. **Le secrétaire général a donc proposé de maintenir le montant de la cotisation à 4 500 € pour l'année 2017.**

VOTE : le montant de la cotisation pour l'année 2017 est voté à l'unanimité à 4 500 €.

Proposition pour la prochaine AG, Mme Theano Vrentzou-Skordalaki, vice-gouverneur de la région Crète

[Cliquez ici pour consulter le PPT](#)

La vice-gouverneur de la région Crète, Mme Theano Vrentzou-Skordalaki, a annoncé que la Crète accueillera la prochaine réunion plénière de l'AREPO qui se tiendra au début de l'automne. À cette occasion, les membres de l'AREPO auront le plaisir de découvrir les savoir-faire et les délices culinaires de la Crète.

La Crète est un membre actif de l'AREPO depuis 2012 et la valorisation et la promotion des IG est un de leurs principaux objectifs pour le développement de leurs zones rurales. La région Crète a mis en place un **plan stratégique qui a pour but de soutenir la production locale durable autant pour le respect de l'environnement et des ressources naturelles que pour le respect des traditions locales et des habitudes alimentaires** (le régime crétois).

Intervention de M Gianni Fava, ministre de l'Agriculture de la région Lombardie

M. Fava a apporté une **réflexion critique sur la valeur ajoutée économique des indications géographiques** :

- La reconnaissance d'une IG n'assure pas toujours une valorisation économique du produit. En fait, la protection et la promotion des IG ne sont pas systématiquement accompagnées par une croissance dynamique de la valeur ajoutée du produit, ce qui a pour résultat une distorsion du marché qui mène les producteurs hors du système de protection des IG.
- Ce problème pourrait miner la pérennité du système tout entier, si le fardeau administratif et économique de la reconnaissance d'une IG n'est pas compensé par un retour sur investissement en termes de valeur ajoutée.

En définitive, le ministre a proposé d'organiser un groupe de travail pour échanger et harmoniser les bonnes pratiques et analyser les expériences négatives, à l'occasion de la prochaine réunion plénière de l'AREPO.

Débat

Le président et le vice-président ont partagé les soucis mentionnés et ont évoqué les défis suivants :

- la volonté d'appropriation des produits de qualité par la grande distribution ;
- la nécessité d'alléger le système tout en conservant le même niveau de garantie nécessaire pour rassurer le consommateur ;

Ils ont aussi identifié les pistes de travail/réflexion suivantes :

- la **production transformée** comme clé pour apporter de la valeur à l'ensemble de la filière d'une IG ;
- le développement de la synergie entre produits de qualité et **tourisme** ;
- l'AREPO doit revendiquer des **moyens au sein de la PAC** pour assurer la promotion et la protection des produits de qualité.

Le président d'Euromontana, Juan Andrés Gutierrez, a proposé d'inclure dans l'agenda de la prochaine réunion plénière de l'AREPO, la mention de qualité facultative « Produit de montagne ». Euromontana sera disponible pour présenter les résultats d'une étude concernant la mise en place de ce terme dans différents états et régions membres.

La ministre de l'Agriculture d'Emilie-Romagne, Mme Simona Caselli est intervenue pour :

- Confirmer l'intérêt de la proposition d'Euromontana, considérant les difficultés à mettre en place le

terme « Produit de montagne » à cause de l'absence de législation nationale en Italie ;

- Informer que dans le cas particulier de la région Emilie-Romagne, les principaux problèmes en termes de manque de reconnaissance de la valeur ajoutée des IG sont reliés aux fruits et légumes.

Le **Président Vincent Labarthe a accepté les propositions d'inclure les deux points susmentionnés dans l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière de l'AREPO, afin que les participants puissent proposer des contributions.**

PARTIE THÉMATIQUE (I) – Présentation du rapport d'activité 2016

Ensuite, l'équipe technique de l'AREPO a présenté en détail le rapport d'activité 2016 ([cliquez ici pour consulter le PPT](#)), concernant la simplification et la modernisation de la PAC et la présentation des résultats du questionnaire sur la mesure 3 du PDR sur les signes de qualité ; la mise à jour sur le TTIP ; les IG non agricoles et la politique de promotion (programme de travail 2017). Pour plus d'informations, voir [le rapport d'activité](#).

Enfin, Anne Clermontelle, consultante en charge des projets européens pour l'AREPO, a présenté le projet européen Interreg Sudoe #AGROSMARTcoop. Pour plus d'info voir la [news de l'AREPO](#) et [le rapport d'activité](#).

Observations des membres

La Vénétie : suggère de compléter l'étude sur la mesure 3 en vérifiant si les Groupes d'Action Locale ont activé la mesure 3 au sein de leurs programmes de développement local.

La Toscane : en ce qui concerne les accords de libre-échange, l'AREPO devrait demander à la CE :

- de fournir des financements pour l'enregistrement des IG dans les pays tiers qui n'ont pas de système d'IG ;
- d'enregistrer les logos de qualité de l'UE dans les pays tiers ;
- de fournir de plus amples informations en ce qui concerne la protection des IG dans le cadre des accords commerciaux.

PARTIE THÉMATIQUE (II) – Recherche et Innovation

Recherche et Innovation et promotion des IG dans la région Emilie-Romagne, Mme Simona Caselli, ministre de l'Agriculture, région Emilie-Romagne

Mme Caselli a présenté l'expérience de l'Emilie-Romagne dans le cadre de la mise en place de la mesure 16 du PDR sur les groupes opérationnels ([cliquez ici pour consulter le PPT sur le GO en Emilie-Romagne](#)):

- **Financement** : 50M€ pour la mesure 16.01, 93M€ au total pour l'innovation, l'éducation/formation et le conseil ;
- **1er appel 2016** : 159 applications, 56 projets sélectionnés (plus de 400 acteurs impliqués) pour une aide totale de 12,6M€ ;
- **La qualité** est une problématique récurrente dans la majorité des projets sélectionnés, souvent focalisés sur les chaînes de valeur AOP/IGP (par exemple les projets sur l'élevage animal pour les fromages AOP ; les fruits et légumes AOP/IGP).

En outre, la ministre a présenté le « **Forum mondial des Indications Géographiques** » **Origo**, une initiative qui se tiendra de **l'11 au 13 avril à Parme**, pendant le Cibus Connect. C'est le premier événement international sur les AOP/IGP visant à impliquer toutes les IG européennes et non européennes. Cet événement sera organisé par la région Emilie-Romagne en collaboration avec le gouvernement italien.

L'AREPO soutiendra la région Emilie-Romagne dans l'organisation de l'événement et tous les membres de l'AREPO sont invités à participer à l'implication de leurs producteurs.

Signature de la convention AREPO-SYAL

Le secrétaire général a rappelé à l'assemblée le contenu de l'accord de coopération entre l'AREPO et le SYAL ([consulter le texte de la convention](#)). Le SYAL est un groupe de recherche européen qui a été créé en 2008 pour promouvoir la recherche sur les Systèmes Agroalimentaires Localisés (Syal) au niveau européen. Il réunit plus de 36 institutions de recherche dans 8 pays de l'UE et il représente un partenaire idéal pour l'AREPO.

Le coordinateur du SYAL, François Casabianca, a présenté les objectifs principaux du réseau : développer la recherche scientifique, l'enseignement et la formation appliqués aux systèmes agroalimentaires localisés ; produire de l'information pour la société civile ; assurer une assistance technique à l'élaboration de politiques publiques ; constituer une plateforme pour la création de projets et d'autres initiatives ; renforcer la coopération avec les pays tiers ; promouvoir et publier des travaux de recherche.

Dans l'accord de coopération, le SYAL s'engage à participer activement au comité scientifique de l'AREPO ; à fournir un appui scientifique aux activités de l'AREPO et à inviter l'AREPO aux événements organisés par le SYAL.

Attentes du SYAL sur l'accord de coopération :

- ouvrir des espaces de travail opérationnels et collaboratifs avec l'AREPO et les régions membres ;
- former des groupes de travail sur des thèmes d'intérêt commun, par exemple :
 - travailler à l'échelle régionale sur la conception d'une stratégie innovante pour la promotion des produits à qualification territoriale ;
 - analyser les enjeux du consumérisme moderne (exigences du consommateur citoyen) ;
 - identifier des stratégies pour poursuivre la spécification des ressources au niveau local afin de contribuer à la création de systèmes agroalimentaire durables.

Finalement, M. Casabianca a proposé de se donner rendez-vous dans un an pour commencer à rapporter l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'accord de coopération.

Le président de l'AREPO et le coordinateur du SYAL ont formalisé la collaboration en signant l'accord.

Présentation d'un plan d'action pour le comité scientifique de l'AREPO

Pour travailler de façon plus efficace sur la recherche et l'innovation, l'AREPO a décidé de créer un **comité scientifique ayant comme base le comité de coordination du SYAL et composé de centres de recherche/universités des régions membres de l'AREPO**

Le 24 janvier, l'AREPO a organisé une première réunion de travail avec le comité de coordination du SYAL, le Master Food Identity et les régions correspondantes à ces institutions pour créer une première connexion.

But de la réunion : échanger sur les thématiques prioritaires pour la recherche et l'innovation sur les IG et les SYAL et définir des axes de travail pour le comité scientifique. **Les enjeux suivants ont été identifiés** :

1. **Poser des questions aux acteurs de la recherche** afin d'avoir un avis immédiat ou mettre en place des méthodes de résolution à plus ou moins longue échéance (définition des besoins de recherche) ;
2. **Discuter et diffuser les résultats des recherches** ;
3. **Demander et proposer des actions de lobbying** sur la recherche (H2020) et sur l'enseignement (défendre ce qui existe, développer et conforter l'offre / mettre en réseau) ainsi que produire des documents techniques ou stratégiques en appui aux actions de lobbying.

Prochains pas pour le travail de l'AREPO :

- Elargir la base du comité scientifique afin d'avoir **un représentant pour chaque région membre** ;
- Définir une méthodologie pour **identifier des priorités stratégiques** sur lesquelles commencer à focaliser le travail, tout en se basant sur le document d'orientation politique.

Présentation des résultats du questionnaire sur la mesure 16.01 pour les groupes opérationnels, Giulia Scaglioni, AREPO Bureau de Bruxelles [Cliquez ici pour consulter le PPT](#)

La chargée de mission de l'AREPO, Giulia Scaglioni, a présenté les résultats préliminaires du questionnaire sur la mesure 16.01 sur les groupes opérationnels, réalisé en collaboration avec l'ERIAFF. L'AREPO entend continuer à suivre la mise en œuvre de la mesure afin d'élargir la base de données. Le but final est de créer un inventaire avec des fiches de mesure pour chaque région pour partager les informations et les bonnes pratiques, avec une attention particulière aux IG et aux produits de qualité.

Le **représentant de la CE**, Alberto d'Avino, chef adjoint de l'unité sur la R&I (DG AGRI), a exprimé l'intérêt de la CE pour les résultats de l'étude, et notamment pour les problématiques suivantes :



- L'impact et les avantages des Focus Groups sur les PEI pour la création de groupes opérationnels ;
- Les meilleures pratiques et les difficultés pour la création d'un GO transfrontalier financés par différentes régions.

Présentation du projet européen Strenght2food, M. Filippo Arfini, Université de Parme, Italie

[Cliquez ici pour consulter le PPT](#)

Le professeur Arfini a présenté [Strenght2food](#), un projet financé par l'UE sur 5 ans, ayant pour but de fournir à l'UE et ses Etats membres des recommandations fondées sur des données probantes sur la mise en œuvre de la politique de qualité.

Conclusions : programme de travail pour 2017

Le secrétaire général a conclu la réunion plénière en rappelant les points du programme de travail pour les prochains mois :

- Préparation de la contribution de l'AREPO à la consultation sur la PAC post 2020 ;
- Travail d'analyse des **questionnaires** sur la mise en place de la mesure coopération (création des **groupes opérationnels**) et de la mesure **qualité** (certification, promotion) du PDR ;
- **Comité scientifique** : élargir la composition afin d'avoir un représentant pour chaque région membre et définir une méthodologie pour identifier des priorités stratégiques sur lesquelles commencer à focaliser le travail, en se basant sur le document d'orientation politique ;
- Mise en œuvre de la **convention AREPO-SYAL** ;
- Organisation de la deuxième réunion plénière de l'AREPO en Crète : inclusion d'un point **sur la notion de valeur des IG et sur la mention de qualité facultative « produit de montagne » dans l'ordre du jour.**

Vincent Labarthe
Président de l'AREPO
P/O Laurent Gomez
Secrétaire général de l'AREPO